

EXTRAIT DU SITE INTERNET DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'AIR

([HTTP://WWW.MENV.GOUV.QC.CA/AIR/PARTICULES_OZONE/INDEX.HTM](http://www.menv.gouv.qc.ca/air/particules_ozone/index.htm))

Afin de protéger la santé publique, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a adopté, en juin 2000, des [standards](#) visant l'ozone et les particules fines. Le Gouvernement du Québec s'est engagé à agir en cohérence avec les autres juridictions à l'égard de ces standards de qualité de l'air.

L'ozone et les particules fines sont deux des principaux polluants de l'air responsables du smog et susceptibles d'avoir une incidence sur la santé de la population. L'ozone se forme par temps chaud et ensoleillé à la suite de réactions chimiques entre les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV), alors que les particules fines sont émises directement dans l'atmosphère ou résultent aussi de réactions chimiques impliquant le dioxyde de soufre (SO₂), les NO_x, les COV et l'ammoniac (NH₃).

LES STANDARDS PANCANADIENS

Les standards pancanadiens pour les particules fines et l'ozone se définissent ainsi :

- pour les particules fines (PM_{2,5}) :
30 µg/m³, moyenne sur une période de 24 heures, d'ici 2010; l'atteinte de l'objectif sera déterminée en fonction de la moyenne annuelle de la valeur du 98^e centile, calculée sur trois années consécutives
- pour l'ozone :
65 ppb, moyenne sur une période de 8 heures, d'ici 2010; l'atteinte de l'objectif sera déterminée en fonction de la moyenne de la 4^e mesure annuelle la plus élevée, calculée sur trois années consécutives

Ces standards sont prévus pour des agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants. Au Québec, ce sont donc Montréal, Québec, Gatineau, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières qui sont visées. Au recensement de 2001, la population de ces six agglomérations urbaines regroupait les deux tiers de la population du Québec.

RÉSULTATS

Les résultats obtenus pour la période 1999-2001 montrent que les indicateurs relatifs à l'ozone excèdent le standard dans trois des quatre régions métropolitaines pour lesquelles des données sont disponibles (Montréal, Gatineau et Trois-Rivières).

Dans le cas des particules fines, le peu de données disponibles jusqu'à maintenant et les améliorations qui doivent être apportées à la méthode de mesure ne permettent pas pour le moment d'évaluer les résultats en fonction du standard.